

CONCOURS INTER DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES

Dispositions générales :

Application du règlement fédéral, avec des aménagements pour les catégories Interdépartementales.

Si une association participe à un championnat national, elle doit s'inscrire obligatoirement, à l'Interdépartemental ou au régional dans la même catégorie. (**Article 26.3.3 page 54 du Programme Fédéral**)

Une association peut s'engager en fédéral dans nos Interdépartementaux même si elle ne participe pas aux championnats nationaux.

Les associations devront engager leurs équipes dans les catégories correspondant à leurs niveaux.

Jeunesses

Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en catégorie Fédérale (dès que l'on a **quatre gymnastes au 4^{ème} degré** à tous les agrès)

Aînées

Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en Fédérale (dès que l'on a **quatre 5^{ème} degré**)

Les catégories Fédérales :

Application du programme fédéral de l'année en cours.

Possibilité d'inscrire deux équipes en fédéral en Jeunesses et en Aînées

Les associations qui ne correspondent pas aux critères des catégories fédérales ou qui n'ont pas 8 gymnastes peuvent s'inscrire dans les catégories ci-dessous (Excellence ou Promotion) :

Les catégories Interdépartementales :

JEUNESSES

Si + de 20 jeunesses, inscription obligatoire d'une 2^{ème} équipe à condition que l'une d'elle soit dans la catégorie la plus élevée en nombre de gyms

Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E 3	5 à 10	Pas de limitation
E 2	11 à 15	Pas de limitation
E 1	16 à 20	Pas de limitation
P 3	5 à 10	3 ^{ème} degré
P 2	11 à 15	3 ^{ème} degré
P 1	16 à 20	3 ^{ème} degré

AÎNEES

Si + de 12 Aînées, inscription obligatoire d'une 2^{ème} équipe à condition que l'une d'elle soit dans la catégorie la plus élevée en nombre de gyms

Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E 2	4 à 7	Pas de limitation
E 1	8 à 12	Pas de limitation
P 2	4 à 7	deux 4 ^{ème} degré
P 1	8 à 12	deux 4 ^{ème} degré

Mouvement d'ensemble.

Pour les catégories fédérales F – F1 – F2 – F3 coefficient 2

Pour les catégories régionales Excellence ou promotion coefficient 1